



Commune de DORTAN (01590)

4. Fonction publique
4.2- Personnel contractuel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025 N° 2025-040

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Date de la convocation :

1^{er} décembre 2025

Vote	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/12/2025
- affichage du 11/12/2025 au 10/02/2026

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI - Emeline BAPTISTA

EXCUSEES : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER)

ABSENTES : Gulperi BILICI - Aurore DUPLESSIS - Arielle PENAZZI

Secrétaire de séance : Lydie GENAUDET

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

- CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1^o et l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique en vertu desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter.

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée au personnel, expose aux conseillers que l'expérimentation de l'organisation de travail sur le poste d'assistante de gestion administrative chargée de l'accueil et de l'agence postale est à reconduire. Elle indique également que les services techniques ont besoin d'un renfort ponctuel, afin de pouvoir assurer leurs différentes missions sur la Commune.

Elle propose donc de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité selon les conditions énumérées ci-dessous :

- ⇒ un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein des services techniques à temps complet à raison de 35h00 de travail par semaine d'une durée maximale de six mois à compter du 22 décembre 2025.
- ⇒ un poste d'adjoint administratif territorial pour assurer les fonctions d'assistante de gestion administrative en charge de l'accueil et de l'agence postale à temps non complet à raison de 27h de travail par semaine d'une durée maximale de six mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

La rémunération de ces postes est fixée par référence à la grille indiciaire afférente aux grades d'adjoint technique territoriale et d'adjoint administratif territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE de créer deux emplois pour accroissement d'activité temporaire selon les modalités énoncées ci-dessus.
- HABILITE Mme le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Date de décision: 08/12/2025

Date de réception de l'accusé 10/12/2025
de réception :

Numéro de l'acte : DEL2025040

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20251208-DEL2025040-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL 2025 040 DU 08122025 CREATION EMPLOIS POUR ACCRST TEMP

ACTE.pdf (99_DE-001-210101481-20251210-DEL2025040-DE-1-
1_1.pdf)